

5.0 crédits	30.0 h	1q
-------------	--------	----

Enseignants:	De Munck Jean ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>--</p> <p>Les cadres formels d'analyse sociologique de la régulation seront présentés : théorie du choix rationnel et problèmes de « common goods » ; approche néo-fonctionnaliste (Luhmann, Willke) ; approche habermassienne et post-habermassienne ; socio-legal studies appliquées à des enjeux internationaux ; école de la régulation ; économie des conventions.</p> <p>--</p> <p>Différents champs de la régulation seront analysés : entreprises transnationales ; famille ; religion et liberté d'expression ; environnement ; alimentation ; secteur « informel » en économie ; travail et relations industrielles.</p> <p>--</p> <p>L'usage de la notion des droits fondamentaux pour la régulation et la mobilisation dans le contexte de la globalisation.</p> <p>--</p> <p>L'expérience de la gouvernance européenne : droit européen, méthode ouverte de coordination, consensus-building.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>1. capacité d'éclaircissement des différents paradigmes de la régulation dans les sciences sociales contemporaines ;</p> <p>2. application de ces paradigmes aux phénomènes émergents de la globalisation</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	examen oral avec travail écrit
Contenu :	<p>Première partie : histoire d'une problématique</p> <p>La question du traitement de la normativité par la sociologie : aspects descriptifs et normatifs de la production des règles et de leur effectuation ; régulation intentionnelle et non-intentionnelle; la règle et son énoncé juridique; distinction entre normalité et normativité. Les apports de la tradition classique seront commentés.</p> <p>Deuxième partie : paradigmes contemporains</p> <p>Présentation des principaux courants théoriques contemporains en sociologie qui proposent une définition de la régulation : théorie de l'autorégulation (Hayek, Luhmann) ; école de la régulation (Aglietta, Boyer) ; théories du choix rationnel; approches compréhensives (Reynaud, économie des conventions) et constructivistes (Latour).</p> <p>Troisième partie : régulation et globalisation</p> <p>Application des discussions commentées au cours de des deux précédentes parties à des questions contemporaines liées à la globalisation : la question du secteur informel, la régulation européenne etc. Un intérêt sera porté à la régulation des sociétés du Sud autant que celles du Nord.</p>
Cycle et année d'étude :	<p>> Master [120] en sociologie</p> <p>> Master [60] en sociologie et anthropologie</p> <p>> Master [60] en philosophie</p> <p>> Master [120] en philosophie</p> <p>> Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (philosophie)</p> <p>> Master [120] en éthique</p> <p>> Master [120] en administration publique</p>
Faculté ou entité en charge:	PSAD